COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

APPRENTISSAGE

PRÉAMBULE

Nous défendons l'apprentissage. Il est « un pied de nez dans le concret du métier » et un levier d'accès équitable à la formation. Ce que nous contestons, c'est la manière dont il est conduit : « un grand GO ! suivi d'un coup de frein ».

Depuis 2018, l'apprentissage a été piloté par un chiffre : le nombre de contrats signés. La croissance est venue, puis les arbitrages budgétaires, et avec eux une succession de mesures dont personne n'a mesuré les effets cumulés.

Les CPOF régionales ont également fait le constat suivant : la question de ce qui s'apprend réellement en entreprise n'est pas assez posée. Les deux mondes restent cloisonnés. Le tuteur n'est pas préparé, et son temps n'est compté nulle part. Le jeune découvre le métier une fois le contrat signé.

Les 8 propositions que vous allez donc découvrir s'adressent à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et les parlementaires.

Les 8 propositions qui suivent demandent trois choses en transversal.

- de sortir l'apprentissage du conjoncturel
- de faire de l'alternance une dynamique partenariale
- de faire de l'entrée en apprentissage un véritable choix

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 8 PROPOSITIONS

N° 1 — Inscrire l'apprentissage dans une stratégie nationale pluriannuelle & rendre les règles de financement prévisibles : 3 axes !

Depuis la réforme de 2018, la politique de l'apprentissage a été pilotée par un objectif essentiellement quantitatif : le nombre de contrats signés, sans être adossée à une trajectoire structurelle à moyen ou long terme.

Le défi consiste à passer d'une logique de régulation conjoncturelle à une véritable stratégie nationale de l'apprentissage. Alors qu'actuellement, nous nous engageons sur des cycles de deux à trois ans dans un cadre qui change en cours de route.

Axe 1 : Stabiliser et donner de la visibilité aux CFA/OFA, c'est-à-dire :

- donner de la visibilité aux CFA en portant, de trois à cinq ans, la durée de validité des Niveaux de Prise En Charge et en limitant les modifications successives des règles de financement
- sanctuariser un délai de prévisibilité budgétaire minimal : publier les Niveaux de Prise En Charge révisés au moins 6 mois avant la date de leur application, pour permettre aux CFA de construire leur budget prévisionnel sur des bases connues
- sécuriser le recours à l'apprentissage par la mise en place d'un cadre pluriannuel stabilisant les aides à l'embauche ou revenir au cadre initial prévu par la loi Avenir Professionnel

N° 2 — Reconnaître et financer les missions d'intérêt général des centres de formation d'apprentis

Axe 2 — Financer en fonction des besoins et des impacts, c'est-à-dire :

- reconnaitre les CFA/OFA comme des acteurs assurant des missions d'intérêt général : accompagnement, médiation, prévention des ruptures, inclusion, orientation et insertion professionnelle
- créer un financement spécifique, pérenne et clairement identifié, distinct du financement de l'acte de formation. Soit un financement qui prenne en compte des aspects de prise en charge aujourd'hui invisibilisés (ex : temps de coordination avec les entreprises et avec les familles)

N° 3 — Mettre en place une instance permanente de concertation qui évalue les impacts des évolutions de financement avant leur mise en œuvre

Axe 3 — Simplifier et responsabiliser l'écosystème, c'est-à-dire :

- associer systématiquement dans une représentation équilibrée les réseaux de CFA/OFA aux travaux de révision des NPEC et aux réflexions relatives à l'évolution de leur modèle de financement
- mettre en place une instance permanente de concertation réunissant les pouvoirs publics, branches professionnelles, CFA, OPCO et partenaires sociaux
- coordonner et harmoniser les contrôles des OF/OFA effectués par les différents acteurs afin d'éviter les redondances, et créer un espace unique de dépôt des pièces justificatives consultable par les contrôleurs habilités

N° 4 — Financer l'apprentissage en fonction des besoins et des impacts & inscrire dans la règle les critères que doit prendre en compte le calcul des prises en charge

Cette ambition impose de :

- faire évoluer la procédure de détermination des NPEC en complétant l'analyse des comptabilités analytiques par des critères liés aux spécificités territoriales, aux secteurs d'activité, à la typologie des CFA, aux coûts des équipements et matières d'œuvre, ainsi qu'aux besoins en compétence des branches, afin de garantir un financement plus juste et mieux adapté aux réalités du terrain
- adapter les NPEC et les dispositifs d'aide aux réalités économiques et sociales des DROM, par exemple en majorant les NPEC sur la base d'indicateurs objectifs
- permettre aux branches qui en ont les moyens de financer directement les investissements des CFA, en dehors des NPEC, en vue de compenser le retrait des Régions

N° 5 — Garantir un pacte pédagogique entre apprenti, CFA et entreprise en l'inscrivant dans le contrat d'apprentissage & le faire vivre par un suivi tripartite

Rendre effectif le partenariat pédagogique entre l'apprenti, le CFA et l'entreprise par des objectifs partagés, des rendez-vous de suivi et une préparation des tuteurs afin de corriger rapidement les situations qui ne permettent pas les apprentissages attendus.

Définir et rendre effectif à l'entrée en apprentissage un pacte pédagogique compréhensible pour les 3 parties : compétences visées, missions en entreprise, progression, interlocuteurs et modalités d'alerte. S'appuyer sur les outils existants plutôt que créer un document redondant.

N° 6 — Rendre obligatoire et financer la préparation pédagogique des tuteurs et reconnaître le temps de tutorat

Rendre obligatoire une préparation pédagogique des tuteurs et son actualisation, avec un déploiement progressif adapté aux petites entreprises. Reconnaître le temps de tutorat et de coordination dans l'organisation du travail et le financement du parcours.

Cette proposition suppose de :

- chiffrer et prévoir le temps de tutorat au sein des entreprises
- renforcer les visites et la formation des tuteurs
- distinguer ces coûts des obligations déjà financées et prévoir un accompagnement spécifique des TPE

N° 7 — Garantir la continuité de formation des apprentis en cas de rupture ou de défaillance

Organiser un protocole de continuité pour qu'un apprenti ne reste pas sans solution lorsque son entreprise, son CFA ou sa session fait défaut.

Le Code du travail prévoit déjà une poursuite de formation théorique en CFA, il faut donc rendre les solutions effectives et traiter aussi la défaillance du centre. Cela passe avant tout par :

- définir un protocole territorial activable dès l'alerte : interlocuteur responsable, information de l'apprenti et inventaire des possibilités de reprise
- assurer, dans le respect des droits applicables, une continuité pédagogique, l'accès aux acquis et pièces utiles, puis le transfert vers un organisme habilité ou une nouvelle entreprise. Informer sur les équivalences possibles
- prévoir une solution de financement transitoire et la coordination des aides, sans demande de paiement supplémentaire de la formation à l'apprenti. Suivre la situation jusqu'à une reprise ou une réorientation accompagnée

N° 8 — Lever les freins socioéconomiques à l'entrée en apprentissage et financer le travail du projet professionnel

Rappelons tout d'abord, quelques mesures affectant l'ensemble des acteurs :

- Suppression de l'aide au permis de conduire des apprentis
- Diminution du seuil du SMIC ouvrant droit aux exonérations de cotisations sociales, passé de 75 % à 50 %
- Baisse ciblée des frais de premier équipement avec une suppression pour les niveaux 6 et 7

Prises isolément, chacune de ces mesures répond à des objectifs légitimes. Toutefois, leur accumulation produit aujourd'hui un effet global qui interroge, notamment une perte d'attractivité du dispositif pour certains publics.

C'est pourquoi, nous demandons à :

- rétablir et sécuriser ces aides, pour que « l'accès à des filières d'excellence » ne soit pas réservé à ceux qui peuvent en assumer les frais annexes
- reconnaître et financer le temps de travail sur le projet professionnel avant l'entrée en apprentissage — découverte des métiers, immersion, vérification du projet — que nous assurons aujourd'hui sans couverture, et dont l'absence explique une part des ruptures